

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27

7 janvier 2009

### SOMMAIRE

Abalone .....	1296	Green Cross Holding S.à.r.l. ....	1262
Aeromeccanica S.A. ....	1280	Hacofin S.A. ....	1255
Alliance Resources S.A. ....	1257	Helfin S.A. ....	1253
Ambicor S.A. ....	1265	IF Two Log 1 S.à r.l. ....	1259
Ambulance Kirchberg S.A. ....	1264	interRent .....	1259
AutosConsult Losch S.à r.l. ....	1258	Jobinot S.A. ....	1264
BDS Investment S.A. ....	1287	LBREP II Lion S.à r.l. ....	1262
Bellerose Investment S.A. ....	1250	Linux Holding S.A. ....	1263
Bempton Holding S.à r.l. ....	1254	Lion Participations S.A.H. ....	1257
Bene Investments S.A. ....	1269	Lion Participations SA Holding .....	1257
Boucherie Centrale du Tossenber S.A. .....	1280	Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette ....	1257
Bronzestone Finance S.à r.l. ....	1255	MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l. ....	1292
Burlington Properties S.A. ....	1262	M.Losch S.à r.l. ....	1258
Cardoso & Fils S. à r. l. ....	1268	Montcalm Investments .....	1251
Carnesa S.A. ....	1280	Motothek Echternach S.à r.l. ....	1295
CC Développement S.A. ....	1256	P.B.S. Investments S.A. ....	1251
CEREP Italy S.à r.l. ....	1250	Renaissance Croises S.A. ....	1255
Chichicastenango Holding S.A. ....	1271	Rynda En Primeur S.A. ....	1254
Compagnie Arabe de Financement Inter- national .....	1261	Shannon Investments S.A. ....	1253
Compagnie Financière Smyrna S.A. ....	1261	Shawpark Investments B.V. ....	1253
Comquest Luxembourg .....	1267	SRD Steel & Pipe S.A. ....	1264
Constructions Métalliques Arendt SA ....	1258	Synergy of Technology and Security ....	1285
Credipar S.A. ....	1252	Talbot Holding S.A. ....	1260
Detroit Forming S.A. ....	1256	Talbot Holding S.A. ....	1259
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	1261	Thindioli S.A. ....	1296
Edison Capital Partners .....	1260	Tosanpo S.A. ....	1250
Eurosofi S.A. ....	1256	Trade Petroleum S.A. ....	1263
Fairfield Investment S.A. ....	1251	Tristar Holding S.à.r.l. ....	1252
FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l. ....	1260	United Group S.A. ....	1252
G. & G. LANGLOIS Luxembourg S.à.r.l. .....	1261	Vaini S.A. ....	1254
Gilavet S.à r.l. ....	1250	Vanamonde S.A. ....	1266
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ....	1261	WX Budget Hotel Holding S.A. ....	1262
		Yucatan S.A. ....	1260

**Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 104.320.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008151860/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01045. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**Gilavet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 28, rue de Bettange.  
R.C.S. Luxembourg B 112.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GILAVET SARL*

*FIDUCIAIRE DES PME SA*

*Signatures*

Référence de publication: 2008152745/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01722. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 86.846.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152889/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00938. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Tosanpo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.593.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Chantal MATHU. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**A. VIGNERON / C. MATHU**

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008157117/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04664. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080186176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 95.863.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 novembre 2008*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008157173/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 74.610.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA, Géraldine SCHMIT et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008157172/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**P.B.S. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.460.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT et Violène ROSATI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008157174/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Credipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.385.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008157178/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02840. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**United Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 130.585.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Violène ROSATI et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008157179/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02839. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Tristar Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.082.400,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 105.583.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008157165/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02856. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Shannon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.274.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT et Violène ROSATI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008157175/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Shawpark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.150,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.357.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil de Gérance tenu en date du 27 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les gérants de la Société, Géraldine SCHMIT et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008157185/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Helfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—  
Antonelli Sandrine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démisionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

HELFIN S.A.,

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 42.231.

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2008158747/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Vaini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.727.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2008*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur:

- Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de EDIFAC S.A. démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme

VAINI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158746/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Bempton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.333.

Il résulte des résolutions du Gérant Unique, en date du 06 novembre 2008, que le Gérant a pris la décision suivante:  
Le siège de la société est transféré du 23 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, au 95 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, à partir du 06 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEMPTON HOLDING S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008157304/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

*Extrait des Résolutions des Administrateurs du 30 octobre 2008*

Les administrateurs de Rynda En Primeur S.A. («la Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Christian Christensen de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 octobre 2008.

- de coopter Claudine Schinker, né le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Grand-Duché du Luxembourg à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2008.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008156029/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

---

**Hacofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.395.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANÇOIS, représentant permanent. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

HACOFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008157114/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Renaissance Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.919.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 12 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire-aux-comptes, à savoir la société Comlux Sprl, sise à B-9160 Lokeren, Koning Boudewijnlaan, 8, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008157123/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Bronzestone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.848.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 11 novembre 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Bronzestone International Limited les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Bronzestone International Limited domicilié à Suite 5, International House, Bell Lane, Gibraltar détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bronzestone Finance S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008157126/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04408. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Eurosofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.216.

—  
*Extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2008*

La démission de Monsieur Richard MARTINEZ, administrateur de société, né le 10 avril 1967 à Morges (Suisse), demeurant au 229, route de Veyrier, CH-1255 Veyrier, de son mandat d'administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d'administration, actée par le Conseil d'administration par voie circulaire (suivant extrait des résolutions enregistré à Luxembourg le 6 août 2008 avec la référence LSO - CT 02274, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 août 2008, et publié au Mémorial C n°2141 le 3 septembre 2008) est acceptée avec effet au 17 juillet 2008.

EUROSOFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. B / Administrateur cat. A

Référence de publication: 2008157127/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02864. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Detroit Forming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.753.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008157166/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02854. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**CC Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.891.

—  
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par l'Administrateur Unique de la Société en date du 30, Novembre 2008.

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3, Novembre 2008.



Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

*Mandataire*

Référence de publication: 2008157189/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Lion Participations SA Holding, Société Anonyme,  
(anc. Lion Participations S.A.H.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.753.

—  
EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 juin 2008 que

- l'Assemblée confirme la reconduction du mandat de Drs. Joseph Jean Aghina, Administrateur-Délégué, résident à MC - 98000 Monaco, 35 avenue des Papalins et Hofinco S.A. Holding, Administrateur, avec siège à L - 2344 Luxembourg, 2, rue Nic. Rollinger. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Pour publication

Lion Participations S.A. Holding

Signature

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008157132/8384/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05932. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Alliance Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.689.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, José CORREIA et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008157181/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 75, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.929.

—  
EXTRAIT

Monsieur Patrick Losch a cédé l'intégrante des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 2 parts sociales en pleine propriété et 28 parts sociales en nue propriété, à Monsieur André Losch. La date du transfert des parts sociales est le 22 octobre 2008. Il en résulte que Monsieur André Losch est l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008158766/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08462. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080187666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**AutosConsult Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 26.773.

—  
EXTRAIT

Monsieur Patrick Losch a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 5 parts sociales en pleine propriété et 55 parts sociales en nue propriété, à Monsieur André Losch. La date du transfert des parts sociales est le 22 octobre 2008. Il en résulte que Monsieur André Losch est l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008158768/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08455. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080187657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**M.Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.156.

—  
EXTRAIT

Monsieur Patrick Losch a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 25 parts sociales en pleine propriété et 25 parts sociales en nue propriété, à Monsieur André Losch. La date du transfert des parts sociales est le 22 octobre 2008. Il en résulte que Monsieur André Losch est l'associé unique de la Société.

En vertu d'une convention en date du 22 octobre 2008, Monsieur Patrick Losch a démissionné de sa fonction de gérant de la Société. Il en résulte que Monsieur André Losch est le gérant unique de la Société.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008158767/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08459. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080187664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 25 novembre 2008 à 16.00 heures*

Le mandat du réviseur d'entreprises «Société de Révision Charles Ensck «SRE» S.A.» étant venu à expiration, est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010 la société EWA Révision S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Colmar-Berg, le 25 novembre 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Signatures  
Un administrateur

Référence de publication: 2008158440/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080187739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**interRent, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 88, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 10.010.

—  
EXTRAIT

Monsieur Patrick Losch a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 1 part sociale en pleine propriété et 23 parts sociales en nue propriété, à Monsieur André Losch. La date du transfert des parts sociales est le 22 octobre 2008. Il en résulte que Monsieur André Losch est l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008158769/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Talbot Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159103/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07369. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**IF Two Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.304.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159100/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08068. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Talbot Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 10.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159102/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07371. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Edison Capital Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Hansen / Knut Reinertz.

Référence de publication: 2008159077/9756/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08060. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 141.853.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008159032/5770/12.

(080187840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Yucatan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 130.345.

*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157176/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008159034/5770/12.

(080187857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008151802/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09361. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

---

**GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 140.618.

Statuts coordonnés déposés au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008157313/239/12.

(080185595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Compagnie Financière Smyrna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008157311/239/12.

(080185587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**G. & G. LANGLOIS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 104.613.

L'associé unique a pris en date du 31 octobre 2008 les résolutions suivantes:

- transfert du siège de la société pour le situer désormais à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

- remplacement de Monsieur José Correia démissionnaire de sa fonction de gérant B par la société EXCELIANCE SA, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 83.412 avec siège au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, représenté par son administrateur unique Monsieur Jonathan Beggiato.

Pour extrait et publication,  
Guillaume Ivan LANGLOIS / EXCELIANCE SA  
- / représenté par Jonathan Beggiato  
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2008157161/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

Statuts coordonnés déposé au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008157315/239/12.

(080185639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Burlington Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.792.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53641 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008157309/211/11.

(080185653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**LBREP II Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.098.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53106 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008157310/211/11.

(080185657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Green Cross Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.564.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales.*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 25 mai 2007, entre:

1. Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique)

Et

2. La société Stefid S.à r.l. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (R.C.S. Luxembourg B 123.961)

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique)

1. déclare céder à la société Stefid S.à r.l. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (R.C.S. Luxembourg B 123.961)

500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Green Cross Holding S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157124/3258/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04793. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

### **Trade Petroleum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.139.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que le siège social de la société est transféré du:

74, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

TRADE PETROLEUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008157192/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04371. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

### **Linux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.387.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 19. August 2008*

Anlässlich seiner Sitzung vom 19.08.2008 hat der Verwaltungsrat beschlossen, mit Wirkung zum 01.10.2008 den Sitz der Gesellschaft von Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19. August 2008.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

Référence de publication: 2008159019/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05263. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

---

**Ambulance Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.490.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2008*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2008157160/1549/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Jobinot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.036.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2008 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008157125/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**SRD Steel & Pipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.420.

—  
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SRD Steel & Pipe S.A., établie et ayant son siège social à 11, rue Pierre Werner, L-6832 Betzdorf, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.420 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008.



L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur avec effet au 31 janvier 2007:

Monsieur Stephan Esten-Feilen

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2009 représentée par:

Monsieur Dietmar Weides

Ackerstraße, 38

D-54570 Neroth

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

*Pour la société*

Fiduciaire Scheiwen-Nickels & Associés S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008151008/1132/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08983. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

### **Ambicor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.906.

Im Jahre zweitausend und acht, am siebundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der "AMBICOR S.A.." eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet laut notarieller Urkunde vom 3. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 770 vom 22. Mai 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Paula MARQUES, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1 Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.

2 Gegebenenfalls Bestellung von Herrn Nikolaus ZENS, geboren in Bonn am 8. Februar 1944, wohnhaft in 161A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Schweiz, zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse :

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Herr Nikolaus ZENS, geboren in Bonn am 8. Februar 1944, wohnhaft in 161A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Schweiz als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. ALBERTUS, A. UHL, P. MARQUES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2008. Relation LAC/2008/13159. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155207/211/59.

(080183358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Vanamonde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 - Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "VANAMONDE S.A." avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. SPOO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 132.083 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2442 du 27 octobre 2007,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 30 juin 2008.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à DEUX MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 2.031.000,-) et le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du 30 juin 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence d' UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.125.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à UN MILLION CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 1.156.000,-) par la création de MILLE CENT VINGT-CINQ (1.125) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par :

ACTE CO LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, qui a souscrit à 1.125 (mille cent vingt-cinq) actions nouvelles qu'elle a libérées entièrement par un versement en espèces de EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille Euros).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'une déclaration de souscription.

La somme de UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.125.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à UN MILLION CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 1.156.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 1.156.000,-) représenté par MILLE CENT CINQUANTE-SIX (1.156) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune».

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juillet 2008, LAC / 2008 / 29597. Reçu à 0,50% : cinq mille six cent vingt-cinq euros (€ 5625,-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155208/202/60.

(080183518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

#### **Comquest Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.560.

L'an deux mille huit, le vingt cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### ONT COMPARU:

- Monsieur Renaud Blondel, directeur associé, né à Montreuil (France) le 13 décembre 1972, demeurant à 15 rue Lakanal, 75015 Paris (France);

- Monsieur Eric Coindreau, directeur artistique né à Saint-Mandé (France) le 4 juillet 1974 demeurant à 7 allée des Tamaris, 91370 Verrières le Buisson (France);

- Monsieur Aymeric Mangeney, gérant, né à Chatenay-Malabry (France) le 26 décembre 1974, demeurant à 2 place du Poulinat, 91370 Verrières le Buisson (France);

- Mademoiselle Hélène Delamare-Deboutteville, attachée commerciale, née au Havre (France) le 10 janvier 1979, demeurant à 5 rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

Monsieur Renaud Blondel, Monsieur Eric Coindreau et Monsieur Aymeric Mangeney sont représentés par Mademoiselle Hélène Delamare-Deboutteville, chacun aux termes d'une procuration donnée à Paris, le 20 novembre 2008,

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant seront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, agissant en qualité d'associés de Comquest Luxembourg, ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls et uniques associés (les "Associés") de Comquest Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Ehlerange, L-3918 Mondercange (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 1669 du 4 septembre 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand Duché de Luxembourg, le 11 février 2008 publié au Mémorial C N° 877 du 9

avril 2008, ayant un capital social de EUR 12,500 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-117.560 (la "Société").

- Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT DE transférer le siège social de la Société de 1, rue de Ehlerange, L-3918 Mondercange (Grand Duché de Luxembourg) à 27 Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT DE modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Delamare-Deboutteville, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2008. LAC/2008/47560. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157020/220/52.

(080186106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 110.153.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg,

2. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca-Pombal (Portugal), demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société CARDOSO & FILS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 6 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date 11 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2024 du 19 septembre 2007.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) pour porter son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) par l'émission de MILLE (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est intervenue aux présentes:

La société PLANIGEST S.A., ayant son siège social à 158, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140.544,

ici représentée par Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, prénommé et Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé, agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant valablement engager celle-ci par leur signature conjointe,

laquelle déclare souscrire les MILLE (1.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. MARQUES CARDOSO, O. DAS NEVES CARDOSO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. LAC/2008/47505. Reçu 0,5%: cent vingt-cinq euros (125.-)

*Le Receveur (signé):* F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157015/220/51.

(080185917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Bene Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.561.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BENE INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.548 du 25 juillet 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.561.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 - Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine MELNYK, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000.-) par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription par l'actionnaire unique, RUMELY INTERNATIONAL INC., Panama, des actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100%.

3) Augmentation du capital autorisé existant à concurrence d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-).

4) Modification subséquente de l'article 5 (alinéa 1 et 4) des statuts.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'associé unique RUMELY INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Panama, République de Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, immatriculée auprès du Registre Public de Panama sous le n° 084772951 ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire les quatre mille (4.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le montant du capital autorisé existant à concurrence d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéas 1 et 4 (première phrase) des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. alinéa 1.** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,-) représenté par quatre mille six cent vingt (4.620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées».

**«Art. 5. alinéa 4.** première phrase Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de cinq millions deux cent trente et un mille euros (EUR 5.231.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Sandrine Melnyk, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2008. LAC / 2008 / 28273. Reçu 0,5% mille euros (1000 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155209/202/86.

(080183468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Chichicastenango Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.161.

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CHICHICASTENANGO HOLDING S.A.", (la "Société") une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.161,

constituée suivant acte notarié du 25 juillet 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 600 du 31 octobre 1997.

Les statuts de la Société à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 30 octobre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 7 décembre 2007, sous le numéro 2836.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de la dénomination de la Société en "FERROLI HOLDING S.p.A."
- 2) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2060.
- 3) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5) Fixation du nouveau siège social de la Société à San Bonifacio (Verona) [Italie].

6) Soumission de la Société constituée au Luxembourg sous forme d'une société anonyme en celle d'une société par actions de droit italien.

7) Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"1) La Société a pour objet:

(a) la prise de participations, aux seules fins de placement stable et non à l'égard du public, selon les critères stipulés dans l'Arrêté du Ministère du Trésor du 6 juillet 1994 (à l'exclusion de toute activité réservée, telle que prévue dans le Décret Législatif du 24 février 1998, n. 58), et l'exercice, de manière non prédominante et exclusivement à l'égard de sociétés de contrôle, contrôlées ou liées au sens de l'article 2359 du Code Civil, ou de sociétés contrôlées par cette société de contrôle et - partant - de sociétés opérant au sein d'un même groupe, des activités suivantes:

- l'octroi de financements sous toute forme;
- les services d'encaissement, de paiement et de transfert de fonds;
- la transmission ou l'exécution d'ordres de paiement, également par écriture de débit ou de crédit, ce selon toutes modalités;
- la compensation de dettes et de créances;

le tout à l'exclusion péremptoire de l'exercice de ces activités et de toute autre activité financière à l'égard du public, de l'exercice d'activités professionnelles réservées, de la collecte de l'épargne publique et de la prestation de crédits à la consommation, fût-ce au sein de ses propres associés; est expressément exclue la fourniture de garanties, même dans l'intérêt de sociétés dans lesquelles elle détient une participation, mais en faveur de tiers, dans la mesure où cette activité n'est pas de nature résiduelle et n'est pas exercée dans le strict objectif de la réalisation de l'objet social;

(b) la prestation de services destinés à la coordination technique, administrative et financière, de même qu'à la promotion et au marketing des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou appartenant - de quelque façon que ce soit - à ce groupe.

2. La Société pourra - de manière ciblée et non prédominante - effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, jugées nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

3. Sont strictement exclues de l'objet social les activités réservées, telles que stipulées dans les Lois 12/1979, 1966/1939, 1815/1939 et dans les Décrets-Lois 285/1993 (article 106) et 58/1998."

8) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

9) Nomination d'un administrateur unique et d'un collège de commissaires composé de cinq (5) membres, tous de nationalité italienne et fixation de la durée de leurs mandats.

10) Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social fixé à UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS et QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (1.342.787,94 EUR) divisé en deux cent soixante mille (260.000) actions sans désignation de valeur nominale, étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société en "FERROLI HOLDING S.p.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2060.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission de Messieurs Alexis DE BERNARDI, Dante FERROLI et de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de leurs mandats d'administrateurs et également de Monsieur Jean-Marc HEITZ, en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à San Bonifacio (Verona) [Italie] et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de soumettre la Société, constituée au paravant au Luxembourg sous forme d'une société anonyme, en celle d'une société par actions régie par le droit italien.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société, afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

"1. La Société a pour objet:

(a) la prise de participations, aux seules fins de placement stable et non à l'égard du public, selon les critères stipulés dans l'Arrêté du Ministère du Trésor du 6 juillet 1994 (à l'exclusion de toute activité réservée, telle que prévue dans le



Décret Législatif du 24 février 1998, n. 58), et l'exercice, de manière non prédominante et exclusivement à l'égard de sociétés de contrôle, contrôlées ou liées au sens de l'article 2359 du Code Civil, ou de sociétés contrôlées par cette société de contrôle et - partant - de sociétés opérant au sein d'un même groupe, des activités suivantes:

- \* l'octroi de financements sous toute forme;
- \* les services d'encaissement, de paiement et de transfert de fonds;
- \* la transmission ou l'exécution d'ordres de paiement, également par écriture de débit ou de crédit, ce selon toutes modalités;

\* la compensation de dettes et de créances;

le tout à l'exclusion péremptoire de l'exercice de ces activités et de toute autre activité financière à l'égard du public, de l'exercice d'activités professionnelles réservées, de la collecte de l'épargne publique et de la prestation de crédits à la consommation, fût-ce au sein de ses propres associés; est expressément exclue la fourniture de garanties, même dans l'intérêt de sociétés dans lesquelles elle détient une participation, mais en faveur de tiers, dans la mesure où cette activité n'est pas de nature résiduelle et n'est pas exercée dans le strict objectif de la réalisation de l'objet social;

(b) la prestation de services destinés à la coordination technique, administrative et financière, de même qu'à la promotion et au marketing des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou appartenant - de quelque façon que ce soit - à ce groupe.

2. La Société pourra - de manière ciblée et non prédominante - effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, jugées nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

3. Sont strictement exclues de l'objet social les activités réservées, telles que stipulées dans les Lois 12/1979, 1966/1939, 1815/1939 et dans les Décrets-Lois 285/1993 (article 106) et 58/1998."

#### *Septième résolution*

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DE-CIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée "FERROLI HOLDING S.p.A." pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

#### **Nouvelle version des statuts en langue italienne:**

#### "STATUTO

##### **Art. 1.**

1. La denominazione sociale è  
"Ferrolì Holding S.p.A."  
(di seguito, la "Società").

##### **Art. 2.**

1. La Società ha sede legale in San Bonifacio (Verona).  
2. Con deliberazione dell'organo amministrativo, possono essere istituite, modificate o soppresse (sia in Italia sia all'estero) sedi secondarie, succursali, filiali, agenzie e rappresentanze.

##### **Art. 3.**

1. La Società ha per oggetto:

(a) l'assunzione di partecipazioni, soltanto a scopo di stabile investimento e non nei confronti del pubblico, secondo i criteri di cui al Decreto del Ministero del Tesoro in data 6 luglio 1994 (con esclusione di ogni attività riservata di cui al Decreto Legislativo 24 febbraio 1998, n. 58), e l'esercizio, in via non prevalente ed esclusivamente nei confronti di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'articolo 2359 del codice civile o di società controllate dalla stessa controllante e - quindi - di società operanti all'interno di un medesimo gruppo, delle seguenti attività:

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma;
- i servizi di incasso, di pagamento e di trasferimento di fondi;
- la trasmissione o l'esecuzione di ordini di pagamento, anche tramite addebiti o accrediti, effettuati con qualunque modalità;
- la compensazione di debiti e di crediti;

il tutto con tassativa esclusione dell'esercizio di tali attività e di ogni altra attività finanziaria nei confronti del pubblico, dell'esercizio di attività professionali riservate, della sollecitazione del pubblico risparmio e dell'erogazione del credito al consumo, neppure nell'ambito dei propri soci; è espressamente escluso il rilascio di garanzie, sia pure nell'interesse di società partecipate, ma a favore di terzi, laddove tale attività non abbia carattere residuale e non sia svolta in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale;

(b) la prestazione di servizi finalizzati al coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario, nonché alla promozione e al marketing, delle società partecipate e/o - comunque - appartenenti allo stesso gruppo.

2. La Società - in via strumentale e non prevalente - potrà compiere ogni operazione commerciale, industriale, mobiliare e immobiliare, che sarà ritenuta necessaria o utile per il conseguimento dell'oggetto sociale.

3. Sono tassativamente escluse dall'oggetto sociale le attività riservate di cui alle Leggi 12/1979, 1966/1939, 1815/1939 e ai Decreti Legislativi 385/1993 (articolo 106) e 58/1998.

#### **Art. 4.**

1. La durata della Società è stabilita fino al trentuno (31) dicembre (12) duemilase sessanta (2060).

### **Capitale sociale - Azioni**

#### **Art. 5.**

1. Il capitale sociale è di euro 1.342.787,94 = (un milione trecentoquarantaduemila settecentottantasette virgola novantaquattro), suddiviso in numero 260.000 = (duecentosessantamila) azioni ordinarie, senza indicazione del valore nominale.

#### **Art. 6.**

1. Le azioni sono nominative e indivisibili; ogni azione dà diritto ad un voto.
2. Le azioni sono di uguale valore e conferiscono ai loro possessori uguali diritti.

#### **Art. 7.**

(A) Con il termine "trasferire" e/o "trasferimento", si intende qualsiasi negozio inter vivos, anche a titolo gratuito (compresi cioè, esemplificativamente, vendita, donazione, permuta, conferimento in società, concambio, assegnazione dei beni in sede di liquidazione di società, ecc.), in forza del quale si consegua - in via diretta o indiretta - il risultato del trasferimento a terzi della proprietà o della nuda proprietà o di diritti reali (pegno o usufrutto) su azioni o su diritti di opzione o qualsiasi atto idoneo a trasferire il diritto di voto.

(B) Qualora un socio intenda trasferire - in tutto o in parte - le proprie azioni o i propri diritti di opzione, in caso di aumento del capitale sociale, deve - preventivamente - offrirli in prelazione a tutti gli altri soci e (qualora tutti questi vi rinuncino), alla Società, a mezzo di lettera raccomandata a.r., specificando il nome del terzo o dei terzi interessati al trasferimento e i relativi termini e le relative condizioni, oltre alle eventuali garanzie.

(C) I soci che intendano esercitare il diritto di prelazione debbono, entro venti (20) giorni dal ricevimento della lettera raccomandata di cui al paragrafo (B) del presente articolo, darne comunicazione a mezzo di lettera raccomandata a.r., indirizzata all'offerente e alla Società; in tale lettera deve essere manifestata incondizionatamente la volontà di acquistare tutte le azioni o tutti i diritti offerti in prelazione, alle condizioni dell'offerta, salvo quanto stabilito nel successivo paragrafo (D); nel caso in cui l'offerta venga accettata da più soci, le azioni o i diritti oggetto del trasferimento saranno attribuiti ad essi, in proporzione alla rispettiva partecipazione al capitale della Società; nel caso di rinuncia dei soci alla prelazione, essi devono darne comunicazione alla Società, alla quale è riservato il medesimo diritto dei soci, esercitabile nei medesimi modi (fatta salva l'applicazione dell'articolo 2357 del codice civile).

(D) Qualora - pur comunicando di voler esercitare la prelazione - taluno dei soci dichiara di non essere d'accordo sul prezzo o di non accettare le condizioni del trasferimento o il tipo di negozio giuridico indicato nell'offerta, egli ha - comunque - diritto di acquistare le azioni o i diritti oggetto di prelazione, al prezzo che sarà stabilito dal collegio di arbitratori di cui al successivo paragrafo (G); nella propria valutazione, l'organo ora indicato deve tener conto - con equo apprezzamento - del valore reale del patrimonio della Società al momento del trasferimento, considerando - inoltre, ancorché non iscritto all'attivo del bilancio - un valore di avviamento, nella cui determinazione si considera anche il valore di eventuali marchi e brevetti; l'organo arbitratore comunica contemporaneamente a tutti i soci la propria valutazione, non appena sarà stata resa; il prezzo - come sopra determinato - è vincolante per tutte le parti.

(E) Il socio offerente ha il diritto di rinunciare al trasferimento, dandone comunicazione a mezzo di lettera raccomandata a.r. agli altri soci e alla Società, entro i quindici (15) giorni successivi alla comunicazione delle determinazioni dell'organo arbitratore; in questo caso, le spese di valutazione sono a carico esclusivo del rinunciante; il socio rinunciante - se successivamente intende alienare le sue proprie azioni o i propri diritti - deve rinnovare le procedure prescritte al precedente paragrafo (B); anche i soci aventi diritto alla prelazione hanno diritto di rinunciare all'acquisto, dandone comunicazione a mezzo di lettera raccomandata a.r. all'offerente e alla Società, entro i quindici (15) giorni successivi alla comunicazione delle determinazioni dell'organo arbitratore; in questo caso, ove tutti i soci aventi diritto alla prelazione abbiano rinunciato all'acquisto, le spese di valutazione sono a carico dei rinuncianti, e il socio offerente è libero di trasferire le proprie azioni o i propri diritti offerti, alle condizioni indicate nell'offerta di cui al precedente paragrafo (B); ove - tuttavia - il socio offerente non trasferisca le proprie azioni o i propri diritti entro sei (6) mesi dal momento in cui è divenuto libero di effettuarne il trasferimento al terzo, egli - in caso di trasferimento - deve nuovamente offrirli agli altri soci, ai sensi dei precedenti paragrafi; il socio che intende alienare deve effettuare analoga offerta, se vengono mutate le condizioni dell'alienazione.

(F) Fino a quando non sia stata effettuata l'offerta di cui al precedente paragrafo (B) e non risulti che questa non sia stata accettata, il terzo acquirente (cessionario, donatario, erede, legatario, ecc.) non verrà iscritto nel libro dei soci e non sarà legittimato all'esercizio del diritto di voto e degli altri diritti amministrativi inerenti le azioni o i diritti di opzione.

(G) Nel caso in cui i soci abbiano dichiarato di voler esercitare il diritto di prelazione, ma non siano d'accordo sul prezzo o sulle condizioni del trasferimento, questi sono determinati da un collegio di tre (3) arbitratori, dei quali i primi due (2) sono nominati da ciascuna delle parti interessate alla vertenza, e il terzo - con funzioni di presidente - d'accordo

tra i primi due o, in mancanza di accordo, dal Presidente del Tribunale di Verona, ad istanza della parte più diligente; se le parti sono più di due, e non si formano due gruppi, i tre arbitratori sono nominati d'accordo tra tutte le parti o, in caso di disaccordo, dal Presidente del Tribunale di Verona, su ricorso della parte più diligente; le parti - congiuntamente - concorderanno il compenso degli arbitratori, prima di comunicare loro formalmente la nomina; l'organo arbitratore provvede - entro novanta (90) giorni dalla accettazione - alla determinazione, che è vincolante per tutte le parti, con equo apprezzamento ai sensi dell'articolo 1349 del codice civile; la sede dell'organo arbitratore sarà Verona.

### **Domicilio**

#### **Art. 8.**

1. Il domicilio dei soci, dell'organo amministrativo, dei sindaci e del revisore o della società di revisione, per i loro rapporti con la Società, è quello che risulta dai libri sociali, con obbligo di tempestiva comunicazione.

2. In caso di variazione del domicilio, i soci, l'organo amministrativo, i sindaci e il revisore o la società di revisione sono tenuti a darne comunicazione scritta alla Società, altrimenti il nuovo domicilio non ha rilievo nei rapporti sociali.

### **Recesso**

#### **Art. 9.**

1. Hanno diritto di recedere - per tutte o parte delle loro azioni - i soci che non hanno concorso alle deliberazioni riguardanti:

(a) la modifica della clausola dell'oggetto sociale, quando consente un cambiamento significativo dell'attività della Società;

(b) la trasformazione della Società;

(c) il trasferimento della sede della Società all'estero;

(d) la revoca dello stato di liquidazione;

(e) la modifica dei criteri di determinazione del valore dell'azione in caso di recesso;

(f) le modificazioni dello statuto concernenti i diritti di voto o di partecipazione;

(g) l'eliminazione di una o più cause di recesso previste dallo statuto.

2. Non può essere esercitato il diritto di recesso per le deliberazioni riguardanti la proroga del termine e l'introduzione, la modifica o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

3. Il socio che intende recedere dalla Società deve darne comunicazione all'organo amministrativo, mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento; la raccomandata deve essere spedita entro quindici (15) giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della deliberazione che legittima il recesso, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, del numero e della categoria delle azioni per le quali il diritto di recesso viene esercitato.

4. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione, esso è esercitato entro trenta (30) giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

5. Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta all'organo amministrativo; dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

6. Il recesso non può essere esercitato e - se già esercitato - è privo di efficacia se, entro novanta (90) giorni, la Società revoca la deliberazione che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della Società.

7. Il socio ha diritto alla liquidazione delle azioni per le quali esercita il recesso; il valore di liquidazione delle azioni è determinato, per la proporzionale quota di possesso delle azioni recedute, dalla somma algebrica delle seguenti componenti:

(a) consistenza patrimoniale della Società, determinata in misura corrispondente al patrimonio sociale netto risultante dal bilancio dell'ultimo esercizio sociale approvato, aumentato o ridotto - rispettivamente - degli utili o delle perdite dei trimestri successivi alla chiusura dell'ultimo esercizio sociale, da accertare mediante una situazione patrimoniale approvata dall'assemblea;

(b) prospettive reddituali, includenti l'avviamento e i valori immateriali, determinate con l'applicazione del moltiplicatore tre (3) alla media aritmetica semplice degli utili risultanti dai bilanci approvati per gli ultimi cinque (5) esercizi sociali, al netto delle imposte e degli eventuali proventi e oneri straordinari.

### **Assemblea**

#### **Art. 10.**

1. L'assemblea è ordinaria e straordinaria, ai sensi di legge; essa può essere convocata anche al di fuori della sede sociale, purché nell'ambito del territorio nazionale.

#### **Art. 11.**

1. L'assemblea viene convocata dall'organo amministrativo, mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo dell'adunanza, nonché l'elenco delle materie da trattare; nello stesso avviso, può indicarsi altro giorno per l'eventuale seconda convocazione, non oltre trenta (30) giorni dalla data della prima.

2. L'avviso di convocazione deve essere comunicato ai soci, all'organo amministrativo e ai sindaci, nel domicilio risultante dai libri sociali, mediante raccomandata con avviso di ricevimento, almeno dieci (10) giorni liberi prima di quello fissato per l'assemblea oppure - a scelta dell'organo amministrativo - mediante pubblicazione sul quotidiano "Il Sole 24Ore", almeno quindici (15) giorni prima di quello fissato per l'assemblea; se l'organo amministrativo sceglie di convocare l'assemblea mediante pubblicazione su quotidiano, ne dà notizia per iscritto ai soci, ai componenti dell'organo amministrativo e ai componenti del collegio sindacale, senza che il ricevimento di tale comunicazione costituisca formalità necessaria.

3. Anche in mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è presente o rappresentato l'intero capitale sociale e partecipi all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e dell'organo di controllo; in tal caso, occorre dare tempestiva comunicazione delle deliberazioni adottate ai componenti dell'organo amministrativo e del collegio sindacale assenti.

4. L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro centoventi (120) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro centottanta (180) giorni, qualora la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della Società.

#### **Art. 12.**

1. L'assemblea ordinaria delibera sugli oggetti indicati dall'articolo 2364 del codice civile.

#### **Art. 13.**

1. L'assemblea straordinaria delibera sulle modificazioni dello statuto, sulla nomina, sulla sostituzione e sui poteri dei liquidatori e su ogni altra materia espressamente attribuita dalla legge alla sua competenza.

2. L'assemblea delibera - altresì - l'assunzione di partecipazioni in altre imprese, comportante una responsabilità illimitata per le loro obbligazioni.

#### **Art. 14.**

1. Possono intervenire all'assemblea gli azionisti cui spetta il diritto di voto e che - almeno due (2) giorni liberi prima di quello stabilito per l'adunanza in prima convocazione - abbiano depositato i titoli azionari presso la sede sociale o presso una delle banche indicate nell'avviso di convocazione.

2. La Società - o la banca - rilascia un biglietto di ammissione, attestante la legittimazione all'intervento; nel caso di assemblea totalitaria, è sufficiente che i titoli azionari siano presentati prima dell'inizio della riunione.

3. I titoli azionari non possono essere ritirati prima che l'assemblea abbia avuto luogo; se ritirati, il socio perde il diritto di partecipare all'assemblea.

4. Se il socio - che presenta i titoli azionari per partecipare all'assemblea - non è iscritto nel libro dei soci, l'organo amministrativo provvede ad iscriverlo entro quindici (15) giorni; egualmente si deve provvedere alla iscrizione nel libro dei soci del socio che si presenta a chiedere il pagamento dei dividendi.

#### **Art. 15.**

1. Ogni socio che abbia diritto di intervento in assemblea può farsi rappresentare da altri, anche non soci, per delega scritta, nell'osservanza delle disposizioni dell'articolo 2372 del codice civile.

2. Spetta al presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervenire, anche per delega.

3. Le deleghe vengono conservate - a cura del presidente - in busta allegata al libro dei verbali dell'assemblea.

#### **Art. 16.**

1. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione; in assenza dell'amministratore unico o del presidente del consiglio di amministrazione o su sua richiesta, l'assemblea elegge il presidente, anche tra non soci o tra persone estranee al consiglio di amministrazione.

2. Su invito del presidente, l'assemblea nomina un segretario, anche non socio.

3. Nei casi di legge, il verbale è redatto da un notaio, designato dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'assemblea.

4. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la sua regolare costituzione, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea, nonché accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

#### **Art. 17.**

1. L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nel verbale:

- che siano presenti nel luogo di convocazione il presidente dell'assemblea e il segretario dell'assemblea;
- che sia consentito al presidente dell'assemblea: accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'assemblea, nonché constatare e proclamare i risultati delle votazioni;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli interventi assembleari da verbalizzare;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, e - inoltre - di leggere, di ricevere o di trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio e/o video collegati, nei quali gli intervenuti possono affluire;
- che in tutti i luoghi audio e/o video collegati, sia predisposto il foglio delle presenze, sottoscritto da tutti i presenti e inviato alla Società entro il giorno successivo, a mezzo di lettera raccomandata a.r.

**Art. 18.**

1. Le deliberazioni dell'assemblea ordinaria e straordinaria - sia per la prima convocazione, sia per le successive - sono valide se approvate con le presenze e le maggioranze stabilite dalla legge.

**Art. 19.**

1. Le deliberazioni dell'assemblea sono prese tutte con voto palese.
2. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio.
3. Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e (anche in allegato) l'identità dei partecipanti, nonché il capitale rappresentato da ciascuno di essi; deve - altresì - indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire (anche in allegato) l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.
4. Il verbale deve riportare il risultato degli accertamenti fatti dal presidente dell'assemblea, a norma del precedente articolo 16.
5. Nel verbale devono essere riassunte - su richiesta dei soci - le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.
6. Il verbale deve essere redatto senza ritardo, nei tempi necessari per la tempestiva esecuzione degli obblighi di deposito o di pubblicazione.
7. Le deliberazioni dell'assemblea - prese in conformità alla legge e allo statuto - vincolano tutti i soci.

**Amministrazione****Art. 20.**

1. La Società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione, composto da tre (3) a cinque (5) membri, secondo quanto determinato dall'assemblea all'atto della nomina.

2. L'organo amministrativo resta in carica per tre (3) esercizi sociali ed è rieleggibile; esso scade alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio sociale della sua carica, e svolge - comunque - le sue funzioni fino alla nuova elezione.

**Art. 21.**

1. Quando la Società è amministrata da un consiglio di amministrazione, questo nomina tra i suoi componenti un presidente; può - inoltre - nominare un vice presidente; altrimenti, nelle riunioni del consiglio di amministrazione, il presidente è sostituito dal consigliere più anziano tra i presenti.

2. Il consiglio di amministrazione designa un segretario, scegliendolo anche al di fuori dei suoi componenti.

3. Il consiglio di amministrazione può nominare uno o più amministratori delegati o un comitato esecutivo, composto da componenti scelti tra i propri membri, determinandone il numero e delegando ad esso tutte o parte delle proprie attribuzioni, salvo quelle espressamente riservate - per legge - al consiglio di amministrazione.

4. Gli organi delegati sono tenuti a riferire al consiglio di amministrazione e al collegio sindacale, con cadenza almeno semestrale.

**Art. 22.**

1. Il consiglio di amministrazione si raduna ogni qualvolta il presidente del consiglio di amministrazione lo giudichi opportuno, oppure su domanda anche di uno solo dei suoi componenti.

2. La convocazione è fatta dal presidente del consiglio di amministrazione, mediante invito trasmesso al domicilio eletto di ciascun amministratore e sindaco, per lettera, telegramma o altro mezzo di comunicazione (anche informatico), almeno cinque (5) giorni prima di quello fissato per l'adunanza, salvo il caso di urgenza, in cui basta il preavviso di un (1) giorno.

3. Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza e/o videoconferenza, alle seguenti condizioni, di cui si dà atto nel verbale:

(a) che siano presenti nel luogo di convocazione il presidente della riunione e il segretario della riunione, che provvedono alla formazione e alla sottoscrizione del verbale;

(b) che sia consentito al presidente della riunione: accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, nonché constatare e proclamare i risultati delle votazioni;

(c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente quanto accade nella riunione;

(d) che sia consentito agli intervenuti partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, e - inoltre - leggere, ricevere o trasmettere documenti.

4. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito, qualora - anche in assenza di formale convocazione - siano presenti tutti i consiglieri in carica e tutti i membri del collegio sindacale.

5. Le sedute del consiglio di amministrazione possono essere tenute anche fuori della sede sociale, purché in Italia.

**Art. 23.**

1. Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.
2. Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti espressi dai presenti; in caso di parità, prevale il voto di chi presiede la seduta.
3. Nel calcolo della maggioranza, gli amministratori che sono in conflitto di interessi sono considerati presenti, ai fini della regolare costituzione, ma nelle votazioni non si tiene conto di loro per il calcolo della maggioranza.

**Art. 24.**

1. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione - ordinaria e straordinaria - della Società.
2. Esso ha - pertanto - la facoltà di compiere tutti gli atti di disposizione che ritiene opportuni per il conseguimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli che la legge espressamente riserva all'assemblea.
3. Sono di competenza dell'organo amministrativo le deliberazioni concernenti la fusione, nel caso di società da incorporare interamente posseduta o posseduta almeno per il novanta per cento (90%); l'istituzione o la soppressione di sedi secondarie; l'indicazione di quali tra gli amministratori hanno la rappresentanza della Società; la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio; il trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale; gli adeguamenti dello statuto sociale a disposizioni normative, per quanto strettamente necessario.
4. Possono - altresì - essere nominati direttori generali e procuratori, per determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.
5. I compensi spettanti all'organo amministrativo sono stabiliti dall'assemblea, per l'intero periodo della carica ovvero di anno in anno; il consiglio di amministrazione - sentito il parere del collegio sindacale - determina il compenso per gli amministratori delegati e per i membri del comitato esecutivo.

**Art. 25.**

1. Spettano all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione, o - in caso di sua assenza o impedimento - a chi lo sostituisce ai sensi dell'articolo 21 del presente statuto: la rappresentanza della Società; la facoltà di intraprendere azioni giudiziarie, in qualunque grado di giurisdizione, nominando avvocati per le liti; l'esecuzione delle deliberazioni del consiglio di amministrazione.
2. La rappresentanza della Società - inoltre - spetta agli amministratori delegati (se nominati) e ai procuratori, per determinati atti o categorie di atti, nei limiti della delega.

**Collegio sindacale****Art. 26.**

1. Il collegio sindacale si compone di tre (3) membri effettivi e di due (2) membri supplenti.
2. Essi restano in carica per tre (3) esercizi sociali e sono rieleggibili; i sindaci scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio sociale della carica; la cessazione dei sindaci per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il collegio sindacale è stato ricostituito.
3. La nomina dei sindaci e la determinazione della loro retribuzione è fatta dall'assemblea.
4. Il collegio sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione, e - in particolare - sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla Società, nonché sul suo concreto funzionamento; al collegio sindacale spetta - altresì - il controllo contabile; a tal fine, il collegio sindacale è costituito da membri scelti tutti tra gli iscritti nel registro dei revisori contabili istituito presso il Ministero della Giustizia.

**Controllo contabile****Art. 27.**

1. In alternativa a quanto previsto dall'articolo precedente, qualora la Società lo ritenga opportuno ovvero qualora vi sia tenuta per legge, il controllo contabile è eseguito da un revisore contabile o da una società di revisione, iscritti nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia; l'incarico del controllo contabile è conferito dall'assemblea, sentito il collegio sindacale, la quale determina il corrispettivo spettante al revisore o alla società di revisione per l'intera durata dell'incarico.
2. L'incarico al revisore o alla società di revisione dura tre (3) esercizi sociali ed è rinnovabile non più di una volta; il revisore o la società di revisione cessa dall'incarico con l'approvazione del bilancio del suo ultimo esercizio sociale.
3. L'attività di controllo contabile è annotata in un apposito libro, conservato presso la sede sociale.

**Bilancio e utili****Art. 28.**

1. L'esercizio sociale inizia il primo (1°) gennaio (1) e si chiude al trentuno (31) dicembre di ogni anno.

2. L'organo amministrativo redige il bilancio, comprendente lo stato patrimoniale, il conto economico e la nota integrativa, e lo propone all'approvazione dell'assemblea.

**Art. 29.**

1. Gli utili netti risultanti dal bilancio annuale - previa destinazione del cinque per cento (5%) al fondo di riserva legale, fino a quando essa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale - sono ripartiti tra gli azionisti in proporzione alle azioni da essi possedute, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

**Art. 30.**

1. I dividendi sono pagabili presso la sede sociale o negli altri luoghi designati dall'organo amministrativo.
2. I dividendi non riscossi entro cinque (5) anni dal giorno di esigibilità si prescrivono a vantaggio della Società.

**Scioglimento**

**Art. 31.**

1. Addivenendo - in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa - allo scioglimento della Società, l'assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori, determinandone poteri e compensi, in conformità a quanto previsto dall'articolo 2487 del codice civile.

**Clausola compromissoria**

**Art. 32.**

1. Tutte le controversie aventi ad oggetto rapporti sociali (escluse le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero), comprese quelle relative alla validità delle deliberazioni assembleari, promosse da o contro i soci, da o contro la Società, da o contro l'organo amministrativo, da o contro i sindaci, da o contro i liquidatori, sono risolte mediante arbitrato, secondo il Regolamento della Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano.

2. Il collegio arbitrale è composto da tre (3) arbitri, nominati dalla Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano.

3. L'arbitrato deve essere rituale e secondo diritto; la sede del collegio arbitrale è Verona."

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer un administrateur unique et un collège de commissaires composé de CINQ (5) membres, tous ayant la nationalité italienne.

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de nommer en tant qu'administrateur unique de la société de droit italien:

- Monsieur Dante Ferroli, né à Monteforte d'Alpone (VR), le 17 décembre 1929, demeurant à I-37032 Monteforte d'Alpone (VR), Località Zonato 5, code fiscal FRR DNT 29T17 F508H.

Le collège des commissaires sera composé des CINQ (5) membres suivants:

- Monsieur Renato Fadini, né à San Giovanni Lupatoto (VR), le 28 mai 1944, demeurant à I-37121 Verona, Stradone San Fermo 19, code fiscal FDN RNT 44E28 H924S - Président du Collège des Commissaires;

- Monsieur Francesco Scappini, né à Verona, le 21 décembre 1953, demeurant à I-37122 Verona, Ponte Cittadella 3, code fiscal SCP FNC 53T21 L7811 - Commissaire effectif;

- Monsieur Giampiero Perusi, né à Bussolengo (VR), le 3 avril 1964, demeurant à I-37135 Verona, via Dominutti 20, code fiscal PRS GPR 64D03 B296R - Commissaire effectif;

- Monsieur Claudio Zavarise, né à Negrar (VR), le 27 septembre 1961, demeurant à I-37135 Verona, via Dominutti 20, code fiscal ZVR CLD 61P27 F861Z, - Commissaire suppléant;

- Monsieur Gianfranco Bertani, né à Verona, le 28 juin 1930, demeurant à I-37122 Verona, via Scalzi 20, code fiscal BRT GFR 30H28 L781S, - Commissaire suppléant.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE que les mandats des l'administrateur unique et des membres du collège des commissaires se termineront à l'issue de l'assemblée générale décidant sur l'approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2010.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Federico Innocenti, né à Moncalieri (TO), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à I-20122 Milano, corso Europa 2, code fiscal NNC FRC 74A16 F335P et à Roberta Sironi, née à Giussano (MI), le 9 mai 1982, demeurant professionnellement à I-20122 Milano, corso Europa 2, code fiscal SRN RRT 82E49 E063K, même individuellement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute

modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE que toutes les résolutions prises ci-avant prendront effet à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. FERNANDES, B.D. KLAPP, S. ERK, J.-J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14794. Reçu douze euros (1,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008155206/239/507.

(080183581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Aeromeccanica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 novembre 2008 reçue par la société, que Monsieur Sergio Bertasi, né le 26 octobre 1958 à Padova - Italie, a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société.

Aeromeccanica S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008157134/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06071. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080186085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Carnesa S.A., Société Anonyme,  
(anc. Boucherie Centrale du Tossenbergs S.A.).**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.124.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBERG, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.124 (NIN 1974 2200 879),

constituée suivant acte notarié en date du 14 mai 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 29 juillet 1974, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006,

au capital social de soixante-deux mille Euros (€ 62.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros quatre-vingt Cents (€ 24,80) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eloi KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Changement de la dénomination sociale en CARNESA S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des nouveaux statuts.

3.- Refonte complète des statuts pour les adapter au caractère unipersonnel de la société.

4.- a) Révocation de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction.

b) Nomination d'un administrateur unique.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CARNESA S.A. et par conséquent de donner à l'article 1<sup>er</sup> des statuts la teneur suivante:

**Art.1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CARNESA S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CARNESA S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations d'achat, de vente, de représentation et de transformation de viandes en gros et en détail, leur exportation et leur importation ainsi que le commerce de produits congelés et de produits complétant l'objet social. La société a en outre pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, à caractère immobilier ou mobilier, se rattachant à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 62.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

*Cession d'actions*

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé fixé suivant la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente.

A défaut d'accord sur le prix calculé selon la méthode du «Stuttgarter Verfahren», endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1003 et suivants du code de procédure civile.

Le cédant désigne un arbitre, les cessionnaires désigneront un deuxième arbitre, les deux arbitres s'entendront sur la désignation du tiers arbitre. La détermination du prix sera sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal à partir de l'offre de vente par le cédant, et sera payable en cinq (5) annuités égales chaque premier janvier. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par les arbitres de la valeur des actions.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'actionnaire décédé.

**Art. 6.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessite l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de quatre-vingt (80%) pour cent du capital social.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt (80%) pour cent du capital social et notamment toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique statuant à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs et l'administrateur-délégué actuellement en fonction.

b) Est nommé administrateur unique:

La société anonyme CACTUS S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.282,

représentée par ses représentants permanents, à savoir:

- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
  - Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg,
  - Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,
- lesquels peuvent agir au nom et pour le compte de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, E. KRIER, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2008 Relation: ECH/2008/1621. - Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008158599/201/252.

(080187892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

### **Synergy of Technology and Security, Société Anonyme.**

Siège social: L-9801 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 107.676.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SYNERGIE OF TECHNOLOGY AND SECURITY" en abrégé «STS S.A.», ayant son siège social à L-9085 Ettelbruck, Zone Industrielle (matr : 2005 2209 014),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 916 du 20 septembre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 107.676,

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Danny Klaus LORENZEN, électro-technicien en industrie, demeurant à B-4780 St Vith, Belgique, 8, route de Luxembourg;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Transfert de siège
- b) Extension de l'objet social
- c) Changement de pouvoirs de signature
- d) Changement des dispositions relatives aux cessions d'actions

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei par conséquent le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

Cette société aura son siège dans la Commune de Hosingen. L'adresse postale sera désormais à L-9801 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei, BP. 30.

b) A l'unanimité l'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 des statuts.

Cette extension a la teneur suivante:

«- Le raccordement, l'installation, l'entretien et la réparation de systèmes de télécommunication;

Toutes prestations de services commerciaux en matière du multimédia;

- La création d'un réseau de compétence économique, à orientation nationale et internationale, dans les domaines suivants:

- \* eau potable
- \* eau industrielle
- \* eau de traitement
- \* eau résiduaire

et plus spécifiquement en matière de corrosion, d'hygiène et de gestion de fluides.

- l'accompagnement et le suivi de projets des recherches;
- l'organisation de réunions d'information pour exploitants, de symposiums pour auteurs de projets et fournisseurs;
- La participation à des cercles de travail, e.a. en matière de normalisation et d'ingénierie, forums et groupements d'intérêts.»

c) A l'unanimité l'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature de la société et par conséquent l'alinéa deux de l'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

c) A l'unanimité l'assemblée générale décide de changer les dispositions de la société relatives aux cessions d'actions et par conséquent l'alinéa trois de l'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

Aucun actionnaire ne pourra céder, de gré à gré, des actions qu'il détient, à un tiers, sans avoir mis les autres actionnaires en mesure d'exercer leur droit de préemption suivant les modalités désignées ci-après:

L'actionnaire désireux de céder des titres devra notifier au conseil d'administration de la société, par lettre recommandée, le nombre d'actions qu'il est disposé à vendre, le prix et les conditions de cette cession ainsi que l'identité du cessionnaire pressenti.

Le droit de préemption sera exercé au prorata du pourcentage de participation de chaque actionnaire; le droit de préemption non exercé par un actionnaire bénéficiera aux autres dans les mêmes proportions; les autres actionnaires concernés seront informés du désistement d'un actionnaire par le conseil d'administration, dès que celui-ci en aura eu connaissance.

Le prix de cession ne pourra être supérieur au prix dont serait convenu l'actionnaire cédant et la partie tierce, désireuse d'acquérir les actions.

Le conseil d'administration, dans les quinze jours de la réception de la lettre recommandée dont il est question à l'alinéa 3, informera chacun des autres actionnaires de l'offre de cession, et ce également par lettre recommandée.

Les actionnaires disposeront d'un délai de trente jours pour notifier par lettre recommandée, au conseil d'administration, leur acceptation de l'offre,

cédant, par lettre recommandée, des offres d'achat qui lui auront été communiquées par les autres actionnaires.

Pour être opposable à l'actionnaire cédant, le ou les offres d'achat transmises par le conseil d'administration devront porter sur la totalité des titres dont la cession est envisagée.

La cession sera dès lors effective et le prix devra en être réglé dans les dix jours de cette notification. Si dans les soixante jours à compter de la date à laquelle le cédant a informé la société de sa volonté de vendre des titres, celle-ci ne lui a pas communiqué d'offres valables faites par un autre actionnaire, le cédant pourra librement accepter l'offre d'un tiers, la cession devant intervenir aux conditions initialement prévues.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.45 heures.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. K. LORENZEN, M. REBIEN, G. MARTH, P. SCHAUS, C. SCHAUS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, DIE/2008/10726. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 décembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008157318/4917/95.

(080185548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**BDS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 143.513.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

## A COMPARU:

La société anonyme UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (USA),

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BDS INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entièreté de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - évaluation - frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
  - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
  - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the fifth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (USA),

hereby duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of BDS INVESTMENT S.A..

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2009.

#### *Subscription*

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - valuation - costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Christian BUHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2008. Relation GRE/2008/5012.- Reçu cent cinquante cinq euros, 31.000 à 0,50 % = 155 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008158705/231/302.

(080187214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

#### **MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.191.

In the year two thousand and eight,

on the twentieth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 158,675.-, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-110.168 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 November 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 17 August 2005, published in the Mémorial C n°1394 of 15 December 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-110.191. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To authorise the Company to act on an ancillary basis as agent, pledgee and/or security trustee in respect of assets located or deemed located inside or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg for and on behalf of investors who

invest in any undertaking forming part of the group to which the Company belongs and to consequently amend article 3 of the articles of association by the insertion of a new paragraph after the fourth paragraph as follows:

" **Art. 3 Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, including, without limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, any financial assistance such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis act as agent, pledgee and/or security trustee in respect of assets located or deemed located inside or outside of the Grand Duchy of Luxembourg for and on behalf of investors who invest in any undertaking forming part of the group to which the Company belongs.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *Resolution*

The Shareholder resolved to authorise the Company to act on an ancillary basis as agent, pledgee and/or security trustee in respect of assets located or deemed located inside or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg for and on behalf of investors who invest in any undertaking forming part of the group to which the Company belongs and to consequently amend article 3 of the articles of association by the insertion of a new paragraph after the fourth paragraph as follows:

**Art. 3 Object.** "The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, including, without limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, any financial assistance such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis act as agent, pledgee and/or security trustee in respect of assets located or deemed located inside or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg for and on behalf of investors who invest in any undertaking forming part of the group to which the Company belongs.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille huit,

le vingt novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 158.675,-, dont le siège social est sis 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.168 ("Associé"),

représentée aux fins des présents par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 novembre 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12,500.-, dont le siège social est sis 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte du notaire soussigné, daté du 17 août 2005, publié au Mémorial C n° 1394 du 15 décembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.191. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Autoriser la Société à agir, de manière accessoire, comme mandataire, créancier gagiste et/ou fiduciaire (security trustee), par rapport à des actifs situés, ou réputés situés, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, pour le compte d'investisseurs qui investissent dans toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouvel alinéa après le quatrième alinéa comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et sans limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, toute assistance financière, comprenant notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société peut, de manière accessoire, agir comme mandataire, créancier gagiste et/ou fiduciaire (security trustee), par rapport à des actifs localisés, ou réputés localisés, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, pour le compte d'investisseurs, qui investissent dans toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

#### 2 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Associé a décidé d'autoriser la Société à agir, de manière accessoire, comme mandataire, créancier gagiste et/ou fiduciaire (security trustee), par rapport à des actifs situés, ou réputés situés, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, pour le compte d'investisseurs qui investissent dans toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouvel alinéa après le quatrième alinéa comme suit:

**Art. 3. Objet.** "La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et sans limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, toute assistance financière, comprenant notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société peut, de manière accessoire, agir comme mandataire, créancier gagiste et/ou fiduciaire (security trustee), par rapport à des actifs situés, ou réputés situés, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, pour le compte d'investisseurs qui investissent dans toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14365. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158574/239/143.

(080187774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Motothek Echternach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6437 Echternach, 17, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.829.

Im Jahre zwei tausend acht,  
den achtundzwanzigen November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Frank GÄRTNER, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

2.- Frau Anke ASPENLEITER, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Frank GÄRTNER, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, 6, Foelkenbach.

3.- Frau Liliane LOHSMAN, Rentnerin, wohnhaft in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull,

hier vertreten durch Frau Anke ASPENLEITER, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. November 2008,

welche Vollmacht, von den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MOTOTHEK ECHTERNACH S.à r.l., mit Sitz in L-6437 Echternach, 17, rue Ermesinde, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.829 (NIN 1997 2403 558), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 17. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 389 vom 21. Juli 1997.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (€ 24.789,35) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Frank GÄRTNER, vorgeannt, vierzig Anteile . . . . .	40
2.- Frau Anke ASPENLEITER, vorgeannt, vierzig Anteile . . . . .	40
3.- Frau Liliane LOHSMAN, vorgeannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

*Erster Beschluss*

Die Komparenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft MOTOTHEK ECHTERNACH S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

*Dritter Beschluss*

Die Komparenten erteilen dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung.

*Vierter Beschluss*

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

*Feststellung*

Die Komparenten stellen fest, dass die Gesellschaft seit dem 1. Januar 2008 keine Aktivitäten mehr hatte. WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. GÄRTNER, A. ASPENLEITER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1625. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008157439/201/59.

(080185577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Thindioli S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.820.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 03 mars 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2007 les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe BLONDEAU, Nour-Eddin NIJAR, Romain THILLEN, demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et du Commissaire HRT REVISION SA, demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, et de réduire le nombre de postes d'administrateur de quatre à trois.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008151080/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Abalone, Société Anonyme.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 47.446.

EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2008 que

- Avec grande tristesse l'Assemblée rend hommage à son Administrateur, Co-Fondatrice de la société, Madame Anne-Marie Collart décédée en 2007. Son mandat est repris par la société Hofinco S.A. Holding avec siège à Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger, pour une durée de cinq ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012 statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour publication

abalone S.A.

Signature

*Président Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008156091/4310/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05923. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.